

de la colline Parlementaire

Parachèvement



LE PLAN DIRECTEUR
POUR LA MISE EN VALEUR
DES SECTEURS PARLEMENTAIRE ET GOUVERNEMENTAL
DE LA CAPITALE DU QUÉBEC



COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE
DU QUÉBEC

CE PLAN DE PARACHÈVEMENT EST LE FRUIT DU PARTENARIAT ENTRE :

- l'Assemblée nationale du Québec
- la Commission de la capitale nationale du Québec
- la Commission des champs de bataille nationaux
- la Société immobilière du Québec
- Parcs Canada
- la Ville de Québec

LE CONSORTIUM :

GAUTHIER GUITÉ DAOUST LESTAGE
Architecture - Design urbain

ARPIN LORTIE DESIGN LUMIÈRE
Mise en lumière

WILLIAMS ASSELIN ACKAOUI ET ASS.
Architectes de paysage

LUC NOPPEN
Historien de l'architecture

MARS 1998

ISBN 2-550-32849-3

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1998

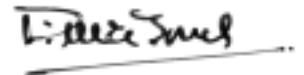
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 1998

La fonction de capitale a ses exigences. L'aménagement du lieu d'exercice du pouvoir doit être distinctif. C'est notamment à cette fin qu'a été instituée la Commission de la capitale nationale du Québec.

En liaison avec la Ville de Québec et tous les organismes publics qui contribuent à façonner le paysage urbain, la Commission s'emploie à offrir à tous les Québécois, qui en sont les actionnaires, une capitale aménagée à l'enseigne de l'excellence, voire de l'exemplarité.

La colline Parlementaire, malgré les qualités d'esthétique d'ensemble qu'on lui connaît, réclame des interventions immédiates. Ses espaces publics, ses parcs, son mobilier urbain, sa forêt urbaine souffrent de lacunes qui ne pourraient être tolérées sans que les carences s'aggravent. C'est la raison pour laquelle la colline Parlementaire, tout particulièrement la zone occupée par l'Hôtel du Parlement et le siège du gouvernement, fait l'objet des préoccupations et des interventions premières de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Il eut été plus facile et rapide d'intervenir à la pièce : de reprendre le pavage ici, d'élargir le trottoir là, d'abattre un arbre ici, d'installer un nouveau réverbère là, etc. La Commission a préféré soumettre ses interventions et celles de ses partenaires à une vision entière et partagée. Guidée par de nombreux experts et soucieuse de prendre appui sur les attentes de la population, particulièrement les citoyens vivant en périphérie de la colline Parlementaire ou y travaillant, elle présente aujourd'hui un projet cohérent. À partir de ce jour, il lui appartient de passer à l'action et de donner forme réelle à sa vision.



Pierre Boucher
Président et directeur général

Introduction	1
<hr/>	
PARTIE 1	
LE SURVOL HISTORIQUE	
L'évolution du site	3
<hr/>	
PARTIE 2	
LA PROBLÉMATIQUE ET LES OBJECTIFS	
L'état actuel du site.....	7
<hr/>	
PARTIE 3	
LE CADRE D'INTERVENTION	
Les valeurs	9
L'approche	10
Les orientations	11
<hr/>	
PARTIE 4	
LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT	
La configuration de l'ensemble.....	13
L'Hôtel du Parlement et ses environs	15
La Grande Allée et ses environs	24
Les édifices D et André-Laurendeau	28
Le stationnement D'Youville.....	28
Les interventions connexes.....	29

Le projet de parachèvement des secteurs A et B s'inscrit dans le processus pour la mise en valeur de la colline Parlementaire amorcé par la Commission de la capitale nationale du Québec. Ce rapport synthèse fait état de la démarche de conception du plan directeur qui définit les grands principes d'aménagement d'une partie importante de la capitale. Ce qui est proposé ici, c'est une lecture du présent ainsi qu'une vision d'avenir, l'une et l'autre fondées sur une compréhension la plus juste possible de l'histoire de ce morceau de la capitale.

La zone visée par le plan est le cœur de la colline Parlementaire : le Parlement, ses annexes et ses environs. Elle comporte deux secteurs : le secteur parlementaire (secteur A) et le secteur gouvernemental (secteur B). La figure 1 définit leur périmètre.

De manière générale, l'état des secteurs laisse paraître un certain besoin de réhabilitation car une proportion importante des aménagements existants a atteint les limites de sa durée de vie. La condition de la chaussée et des trottoirs tout autour des édifices, l'état du muret de ceinture, la précarité d'une partie importante du couvert végétal ainsi que le laisser-aller des terrains au pied des fortifications témoignent de cet état de fait. En l'absence d'une vision d'ensemble, d'autres interventions conçues et posées à la pièce seraient de nature à générer d'autres déficiences.

Pour mener à bien ce projet, la Commission s'est entourée de partenaires ayant en commun les mêmes intérêts et aspirations. Il s'agit des grands propriétaires des secteurs visés : la Ville de Québec, l'Assemblée nationale, la Société immobilière du Québec, Parcs Canada et la Commission des champs de bataille nationaux.

Ce ralliement des partenaires constitue une opportunité de concertation en vue d'établir une vision d'ensemble encadrant les interventions à venir. Chaque action ponctuelle répondra désormais d'un cadre d'actions issu d'une approche concertée.

Cet outil de planification comporte certaines limites. Il ne constitue pas un projet d'aménagement définitif. Il vise plutôt à définir les grands principes et à formuler une première représentation spatiale de gestes d'aménagement à venir. Par conséquent, les interventions proposées dans le cadre de ce plan doivent être

Introduction

analysées dans leur portée générale et non au niveau du détail. Les diverses représentations visent simplement à illustrer le potentiel des interventions qui seront développées ultérieurement, à l'étape des plans et devis.

Le présent document résulte d'abord d'une démarche s'appuyant sur un survol historique (première partie). Cette rétrospective de l'évolution du site vise à en comprendre l'état actuel et conduit à circonscrire la problématique d'aménagement (deuxième partie). Le plan directeur répond à un cadre d'intervention s'appuyant sur des valeurs, des approches et des orientations (troisième partie). Enfin, le concept d'aménagement propose une série d'interventions pour chacun des secteurs (quatrième partie).

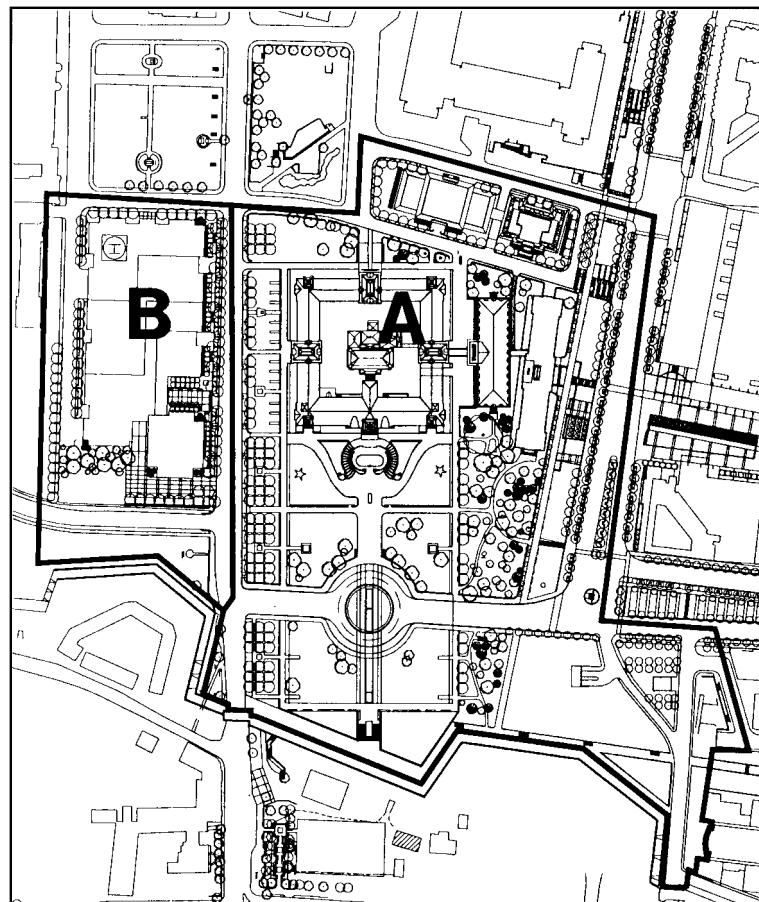


Figure 1 Les secteurs d'étude.



Figure 2 Le démantèlement des ouvrages avancés.

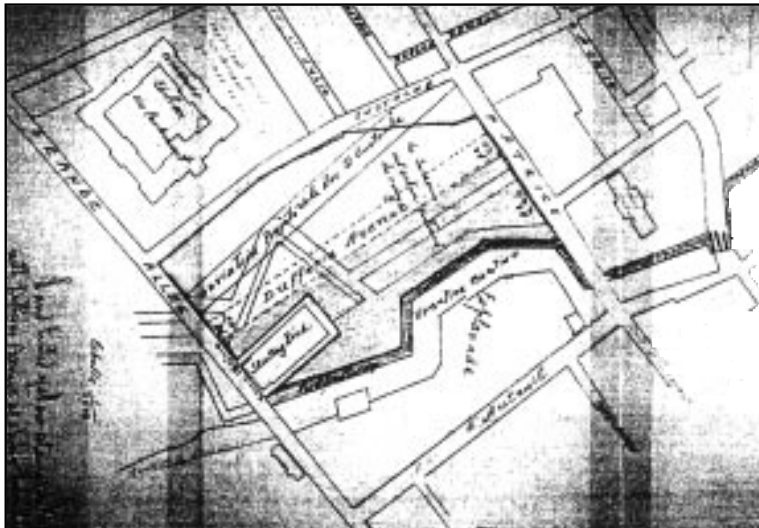


Figure 3 Plan de 1875.

L'évolution du site

L'existence de la colline Parlementaire s'est décidée en peu de temps, au lendemain de l'incendie qui a rasé le faubourg Saint-Louis, y détruisant 500 maisons le 30 mai 1876. L'Hôtel du Parlement, que le gouvernement souhaitait ériger en lieu et place du vénérable collège des Jésuites (site de l'hôtel de ville actuel), au cœur du Vieux-Québec, trouve alors un site nouveau : le «Cricket Field», qui fait face à l'enceinte ouest de la cité fortifiée. La législature de la province de Québec siégeait jusqu'alors dans le Parlement-Bureau de poste, au parc Montmorency.

Lorsque l'architecte Eugène-Étienne Taché prépare les plans du nouvel édifice sur ce site bordé par la Grande Allée, un débat fait rage à Québec. D'une part, se trouvent les tenants d'une capitale moderne qui obtiennent la démolition des ouvrages avancés de l'enceinte ouest et des portes (figure 2). Leur objectif est double : faciliter les circulations entre le Vieux-Québec et les nouveaux quartiers du plateau et libérer, à l'emplacement des glacis, l'espace nécessaire à l'aménagement d'un nouveau boulevard. Le promoteur de ce projet, l'ingénieur municipal Charles Baillaigé, est inspiré par les grands travaux analogues menés dans plusieurs capitales d'Europe (Vienne, Bruxelles et Paris).

D'autre part, les opposants à ce projet se recrutent chez des esprits «historicistes». Ceux-là, qui jugent sacrilège la démolition du collège des Jésuites, s'opposent avec énergie au «saccage» des murs et des portes de la cité. C'est le gouverneur général Dufferin qui arbitre le débat et trouve un compromis : les murs survivront, cependant dépouillés de leurs terre-pleins en glacis, et on reconstruira les portes en ponts, requalifiant l'enceinte comme une promenade historique.

Taché cherche à tirer parti de ce compromis au moment de concevoir l'implantation du nouvel Hôtel du Parlement. Très logiquement, il dresse la façade principale — l'aile qui doit loger le Palais législatif — vers le Vieux-Québec, terre d'histoire (figure 3). Quoique peu enthousiaste devant le projet de boulevard qui, selon les cartons de Baillaigé, doit relier la Grande Allée au marché Montcalm (place D'Youville), dans la coulée verte que l'on vient de dégager, Taché l'accepte, posant cependant plusieurs conditions : d'abord, les terrains devant la façade de

l'Hôtel du Parlement seront dégagés de toute construction — on déménage donc à grand frais le «Skating Rink» qui y apparaît en 1877 — et remembrés pour former un tout.

Puis, pour contrer l'axe nord-sud qui brise la perspective du Palais législatif vers le Vieux-Québec, Taché propose une allée ouest-est qui forme un rond-point avec l'avenue Honoré-Mercier et qui doit percer le mur d'enceinte par une porte ornée, reliant les parterres de l'Hôtel du Parlement et ceux de l'esplanade, *intra-muros*. L'architecte repousse ainsi de l'autre côté de l'enceinte le projet de parc imaginé par Dufferin à côté du bastion des Ursulines. Bref, Taché opte pour un vaste parterre devant l'Hôtel du Parlement, allant au moins jusqu'à l'enceinte.

Dans son «plan», Taché prévoit d'importants travaux de nivellement et de remblayage. L'Hôtel du Parlement doit s'élever sur une assise figurant une colline (figure 4). De surcroît, ses parterres en façade doivent être de grands plans verts, cerclés de murets qui y découpent les axes se rencontrant au rond-point, le tout dans une figure géométrique aussi cartésienne que le monument est français. Dans la même veine, Taché dessine avec soin le mobilier urbain qui ornera les jardins et le parterre : vases, vasques, luminaires, etc.

La construction de l'Hôtel du Parlement requiert toutes ses énergies entre 1876 et 1885. Cependant, lorsque la Ville de Québec entreprend en 1886 d'élargir la Grande Allée pour en faire un boulevard digne des parades et des défilés protocolaires, bordé d'élégantes villas suburbaines — on parle des «Champs-Élysées» de Québec — Taché semble avoir réussi à contrer le projet d'un boulevard dans le sens sud-nord.

En effet, il faut attendre les années 1950 avant qu'apparaisse un projet de prolongement de l'axe Honoré-Mercier vers le nord. Allée ombragée bien plus qu'axe de circulation, perspective vers les Laurentides, l'avenue Honoré-Mercier devient ainsi un élément du jardin que Taché souhaitait devant l'Hôtel du Parlement. Puis, la démolition et la reconstruction au sud de la Grande Allée du «Skating Rink», en 1888-1889, permet à Taché de faire entreprendre l'aménagement des parterres du côté est de l'avenue Honoré-Mercier, ceux du côté ouest — devant la fontaine de la famille amérindienne — étant complétés. Le nivellement des



Figure 4 Le Parlement en 1890.

terrains et la construction des murets débutent en 1890; le chantier est cependant interrompu en 1893, un litige opposant l'entrepreneur Alphonse Charlebois au gouvernement.

Taché tente malgré tout de mener son projet à terme, en ayant recours aux ouvriers et aux jardiniers du Département des travaux publics, sans cependant réussir à acquérir un dernier lot de terrain longeant l'enceinte ouest. En 1895, à défaut de pouvoir compléter le nivellement des terrains, Taché organise la plantation d'arbres sur la portion est du parterre, devant le mur d'enceinte. Ces travaux d'aménagement, qui se poursuivent jusqu'en 1898, donnent naissance au «champ de sylviculture», véritable musée en plein air des essences de la forêt canadienne.

Dans cet espace inachevé, beaucoup reste à faire. Mais le gouvernement sous-loue ces espaces au Club de tennis de Québec dès 1904. Cette association sportive ne cesse de croître en ces lieux; en 1921, les courts de tennis sont flanqués d'un pavillon de l'architecte H. Staveley, remplacé au début des années 1960 par une construction moderne de l'architecte André Robitaille. Plus au nord, ce sont les serres du gouvernement qu'on installe, à partir de 1915; elles sont agrandies à plusieurs reprises.

L'ensemble du terrain situé à l'est du boulevard Honoré-Mercier est à nouveau dégagé au début des années 1970, au lendemain de la construction du vaste stationnement D'Youville qui, à l'époque, requiert la démolition de tous les aménagements de surface. Le parterre devant l'Hôtel du Parlement n'est pas réaménagé puisque, dans la foulée des projets de 1970, on prévoit y construire une extension vers la Grande Allée du garage souterrain. Le terrain, de plus en plus dégagé de ses arbres, a donc graduellement été adopté par les organisateurs de fêtes populaires, qui ont délaissé la place D'Youville, jusque-là occupée par le palais de glace et les spectacles de chant et de musique.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à ces aménagements, sont édifiés plusieurs bâtiments pour répondre aux besoins d'expansion de la fonction de l'État. C'est ainsi que l'on voit apparaître la bibliothèque de la Législature (l'actuel édifice Pamphile-Lemay) en 1910 et l'édifice abritant le ministère des Finances (Honoré-Mercier) en 1922. Ces deux annexes viennent confirmer le nouveau lieu du pouvoir. Dans les années 1930

1

s'ajoutent l'édifice D logeant le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et l'édifice E (André-Laurendeau). Un troisième bâtiment prévu sur le même site ne sera jamais construit. Les années 1970 ont été marquantes dans le paysage des secteurs d'étude avec la construction des édifices G, H et J.

Jusque-là, les constructions ont été le résultat d'une succession de gestes isolés. Par la suite, une volonté de planification urbaine donne naissance à plusieurs plans d'aménagement (plan Fiset, rapport Pratte, rapport Lahaye, schéma d'aménagement de la CUQ). Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que la densification des secteurs est terminée.

Le présent projet s'est abreuvé de tous les éléments d'histoire; il propose qu'au fil des ans, les parterres de l'Hôtel du Parlement évoluent vers un état complet, respectueux de la logique des lieux et des intentions de ses créateurs, dans le respect des traces et des dispositions existantes, en fonction aussi des besoins exprimés par les partenaires et à la lumière des remarques, commentaires et suggestions des experts et des leaders d'opinion consultés; tout cela bien sûr, en tenant compte des attentes de tous les utilisateurs contemporains de ce magnifique espace polyvalent.



Figure 5 L'état actuel du site.



Figure 6 L'avenue Honoré-Mercier.

L'état actuel du site

En tant qu'ensemble urbain, les secteurs A et B sont le résultat d'une série d'interventions réalisées par étape depuis la construction de l'Hôtel du Parlement jusqu'à nos jours. Les secteurs, tels qu'ils se présentent aujourd'hui, apparaissent ainsi sous la forme d'une image résiduelle d'un paysage ayant déjà atteint son apogée vers 1960 (figure 5). Les changements importants qu'ils ont subis suite aux interventions des années 1960-1970 (autoroute Dufferin/Montmorency, boulevard Saint-Cyrille, stationnement D'Youville, etc.), l'absence de fonctions qui caractérisent le site au pied des murs ainsi que la dégradation progressive du couvert végétal et du mobilier urbain, sont des faits marquants.

L'analyse de l'évolution historique a permis de constater la dilution progressive des éléments de composition du paysage urbain de ces secteurs. Il en résulte un espace qui présente une certaine confusion et où la relation entre les diverses composantes est difficile à définir. L'esplanade du Parlement, le parvis et le parterre de l'Hôtel du Parlement, la définition des principaux corridors urbains ainsi que l'encadrement des places publiques (parc de la Francophonie, place George V) figurent au nombre des sous-espaces significatifs qu'il importe de consolider.

Plus spécifiquement, l'espace localisé face à l'Hôtel du Parlement, à l'est de l'avenue Honoré-Mercier, et qui compose le dégagement face au mur des fortifications, figure à titre de non-lieu urbain. Isolé de la dynamique du milieu par l'effet combiné du muret type «Parlement», par une topographie en contrebas et par l'absence d'une vocation déterminée, cet espace constitue une pièce maîtresse dans la formulation d'une stratégie de réhabilitation du secteur.

Le stationnement D'Youville et ses nombreuses excroissances bétonnées (édicule, ventilation, mur et muret), sources de pollution visuelle au pied du mur d'enceinte et éléments de déstructuration sur la place D'Youville, représentent également une problématique d'intégration urbaine.

Compte tenu de la désuétude de certaines composantes du domaine public (figure 6), l'analyse de la situation actuelle laisse paraître clairement la nécessité d'une intervention de restauration qui impliquera tôt ou tard des déboursés. Dans ce contexte,

LA PROBLÉMATIQUE ET LES OBJECTIFS

2

le plan directeur vise simplement à concerter la somme de ces interventions dans le cadre d'un plan d'ensemble projetant une image consolidée et renouvelée du secteur. Il s'agit en fait d'une valeur ajoutée à un investissement public nécessaire, ne serait-ce qu'au plan du maintien des ouvrages existants.

L'état de situation est loin d'être exhaustif mais il a été raffiné en tenant compte des considérations de chaque partenaire. Le diagnostic d'ensemble permet de mesurer jusqu'à quel point les secteurs d'étude, dont la géométrie d'ensemble et la construction sont à toutes fins pratiques achevées, nécessitent des interventions de nature à guérir certaines plaies, à combler des failles et à remettre dans un état acceptable le patrimoine national : les espaces publics, les bâtiments, les monuments et le couvert végétal qui donnent à la colline Parlementaire son allure distinctive.

Les objectifs visés sont donc de l'ordre de l'amélioration générale du cadre bâti, des places et des lieux publics, du couvert végétal et du mobilier urbain dans la poursuite d'une vision commune partagée par tous les partenaires, les utilisateurs principaux et la population en général.

Les valeurs

La mise en forme du parti d'aménagement s'appuie sur des valeurs claires qui viennent encadrer l'énoncé des principes et orientations. Le plan directeur s'appuie donc sur des valeurs que la Commission s'est engagée à respecter et auxquelles elle accepte d'être confrontée dans toutes ses recommandations en matière d'aménagement du territoire.

Le gouvernement cherche à adopter un véritable plan d'action pour concrétiser son virage en faveur du développement durable. Comme la Commission conseille le gouvernement en matière d'urbanisme et d'architecture au cœur de la capitale et qu'elle désire que les gestes proposés soient exemplaires, elle a adopté une charte des valeurs qui guident ses choix.

Ainsi, les actions de la Commission ont comme avantage, en plus d'illustrer la présence du pouvoir de l'État, d'imaginer très concrètement les nouvelles façons de faire dans le domaine de la gestion et de la mise en valeur des établissements humains. Cette approche se soucie de préserver l'environnement en conjuguant le respect de la mémoire des villes et de leurs habitants et de respecter les êtres humains concernés par les actions envisagées.

Les grandes valeurs balisant le plan sont les suivantes :

- le respect de l'histoire et de la spécificité des lieux qui consacre les contributions des générations précédentes à leur valeur intrinsèque;
- la préservation de l'environnement qui favorise le développement durable des ressources;
- le respect des collectivités qui tient compte de leurs besoins, valeurs, lieux de représentation, repères d'identité et utilisations préférentielles.

L'approche

L'élaboration d'un plan directeur est particulièrement complexe du fait qu'il touche des sites appartenant à différents propriétaires. Dans le but d'assurer une cohérence et une harmonie dans les aménagements, la Commission s'assure du caractère consensuel des actions en établissant un plan directeur approuvé par l'ensemble des partenaires. Elle met en œuvre les moyens d'une bonne gouvernance en soumettant sa démarche à une série d'interventions de nature à éclairer et valider le projet. L'approche adoptée est la suivante :

- l'établissement d'une méthode d'analyse de projet et de design itératif, basée sur les connaissances et les méthodes actuelles, conduit à une amélioration du cadre bâti et du paysage global;
- des groupes d'experts externes valident le projet d'aménagement;
- le projet est accompagné d'études et de réflexions sur le paysage, le couvert végétal, les impacts économiques et fiscaux, la mise en lumière, etc.;
- les États généraux du paysage québécois, regroupant treize associations et ordres professionnels, formulent des recommandations sur les principes de mise en valeur et sur les moyens d'intervention;
- enfin, la Commission procède à toutes les consultations indispensables des populations, des gens d'affaires et des utilisateurs en organisant des séances d'information pour faire comprendre le projet et pour capter les commentaires opportuns.

Les orientations

Repenser la colline Parlementaire et la refaire à partir d'une image n'est pas envisageable dans le contexte actuel. Il ne peut être question de démolir et de remettre «dans les normes» des parties complètes de quartiers. Cela serait d'ailleurs contraire aux notions d'évolution de la ville à partir des couches successives et de développement durable.

La seule avenue qui s'offre à nous aujourd'hui est celle de la bonification, de l'amélioration générale des lieux et des éléments qui composent les secteurs d'étude et celle, plus subtile, qui consiste à faire oublier les contraintes en les transformant en atouts, tout en favorisant la mixité des usages et en tenant compte de la valeur symbolique du lieu.

Une amélioration du cadre bâti de la colline Parlementaire est facilement envisageable de même qu'une bonification des espaces publics. Les règles en cette matière sont connues, et pour peu que les maîtres d'œuvre d'une telle entreprise soient pourvus d'un certain talent et d'un peu d'imagination et que les budgets disponibles à cette fin soient suffisants et permettent des interventions adéquates, le succès sera assuré.

Le plan visant la réhabilitation de ce milieu doit répondre aux conditions d'un contexte différent tout en assumant la continuité historique de ce lieu chargé de signification. À cet égard, le survol de l'évolution historique sur la vision originale des concepteurs a permis de retenir deux grandes orientations d'aménagement :

- l'axialité ouest-est imaginée par Eugène-Étienne Taché;
- la volonté de traiter et d'unifier l'espace de représentation entre l'Hôtel du Parlement et le mur d'enceinte.

Ces grandes orientations d'aménagement permettent d'inscrire la facture contemporaine du lieu dans la continuité historique.

La configuration de l'ensemble

Une première lecture de l'espace ne laisse pas paraître de manière évidente les lacunes et les déficiences de ce milieu. Un passant est attiré d'abord par l'aspect prestigieux et monumental des édifices, la richesse générale du couvert végétal et le caractère historique de l'ensemble. Ce n'est qu'à partir d'une lecture attentive qu'apparaît le niveau de détérioration des aménagements et les principales lacunes de sa composition. La figure 7 plus explicite, démontre par comparaison entre l'état actuel et l'état planifié, le potentiel de consolidation de ce secteur et par conséquent l'état résiduel de la composition actuelle.

Le plan image (figure 8) doit être considéré comme une première transposition spatiale des principes de composition du plan directeur. Cette image préliminaire et forcément incomplète permet cependant d'évaluer le potentiel structurant des interventions planifiées. Bien que la structure de la trame urbaine demeure inchangée, le principe d'encadrement introduit la notion d'un espace unifié qui forme l'esplanade du Parlement.

Élément dominant de la composition, l'encadrement de cette place publique engendre également la consolidation des espaces périphériques, notamment le couloir de l'axe Grande Allée et l'intersection René-Lévesque/Dufferin-Montmorency. L'image suggère également un traitement particulier des interfaces des complexes H et J afin d'insérer plus harmonieusement cet immeuble au caractère d'ensemble des secteurs. Des interventions sont également proposées pour les édifices D et André-Laurendeau et le stationnement D'Youville.

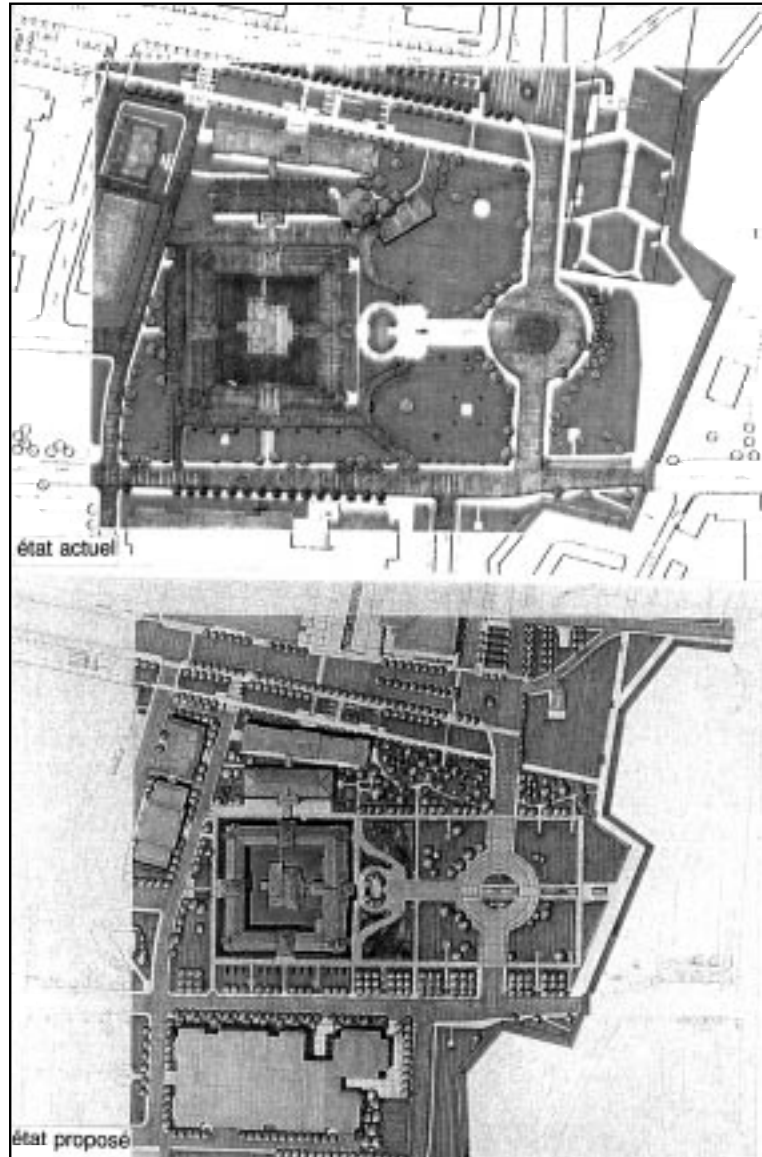


Figure 7 État actuel - État proposé.

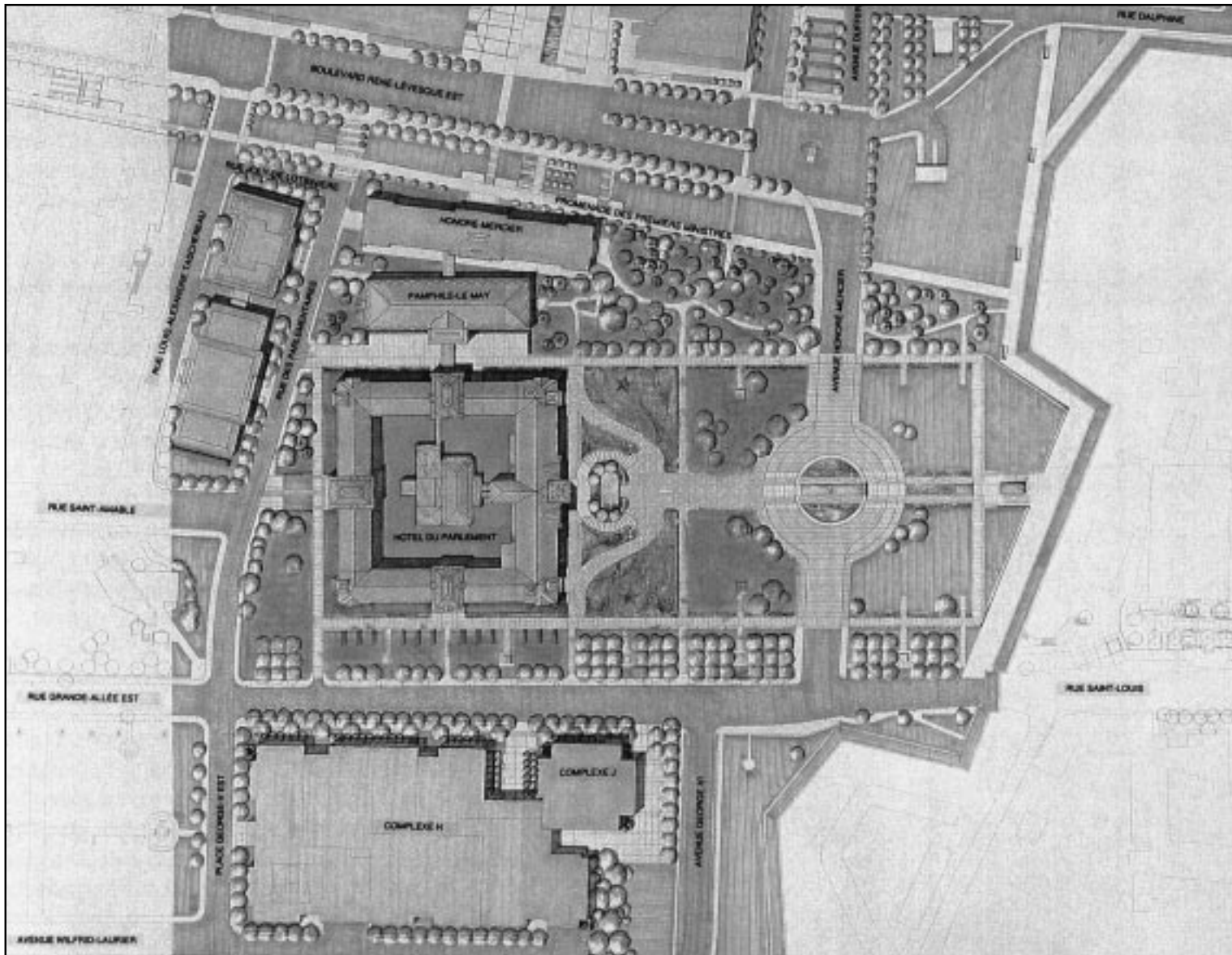


Figure 8 Plan image - Secteurs A et B.

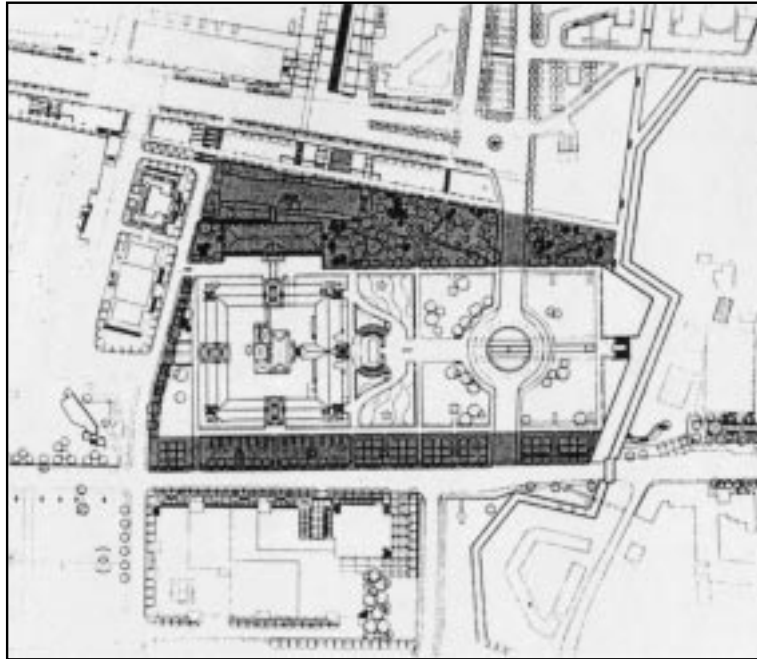


Figure 9 Principes d'encadrement de l'espace.

L'Hôtel du Parlement et ses environs

L'analyse de l'évolution historique permet de cerner le caractère inachevé de ce sous-ensemble de la colline Parlementaire. Cet espace ambigu recèle aujourd'hui un potentiel évident de restructuration.

- *La définition d'un espace urbain significatif : l'encadrement d'une place publique*

La stratégie proposée vise, par la consolidation et l'unification de cet espace, à créer un véritable lieu public prenant la forme d'une place urbaine. Le caractère public et administratif de la fonction, la nature pavillonnaire de l'implantation et la mise en présence de parois significatives (l'Hôtel du Parlement, le mur d'enceinte) sont des composantes du milieu qui figurent au nombre des attributs du concept de la place urbaine. L'intervention suggérée consiste à consolider l'esplanade par l'implantation d'une paroi « virtuelle » prenant la forme d'alignements de plantations. La figure 9 illustre ce principe d'encadrement qui formalise sur la colline un espace de représentation à l'échelle de la charge symbolique du lieu.

Ce principe d'encadrement implique certaines interventions à être réalisées graduellement, notamment au niveau des pelouses du Parlement. Le plan propose la relocalisation des espaces de stationnement disposés au nord-est en façade et au sud-ouest entre l'immeuble et la rue des Parlementaires. Il propose également de réaménager et de prolonger, le long du périmètre de l'esplanade, la voie de ceinture sous la forme d'une large allée dallée (piétonnière et accessoirement véhiculaire), bordée d'une plate-bande emblématique. Le segment sud de cette promenade supporte de manière linéaire la fonction protocolaire figurant au programme par la disposition rythmée de mâts de drapeau.

Le principe d'encadrement est également assujéti à l'expression de thématiques. La paroi sud, composée d'un triple alignements de plantations ordonnées, forme des jardins latéraux propices à la commémoration. La paroi nord prend quant à elle la forme d'un boisé de sylviculture représentatif des espèces qui composent la forêt québécoise.

- *Les sous-espaces*

L'espace unifié de l'esplanade se présente comme un ensemble qui comporte des sous-espaces en relation aux éléments dominants du paysage actuel. La figure 10 illustre la répartition typologique des différents sous-espaces.

Le parterre, espace semi-public compose la limite virtuelle du périmètre de l'Hôtel du Parlement. Au niveau des aménagements proposés sur la pelouse même de l'Hôtel du Parlement, il est important de préciser que le plan image ne statue pas définitivement sur la configuration des lieux. À cette étape, le plan vise simplement à illustrer la volonté de maintenir les traces du plan original de Taché concernant les bretelles d'accès et à favoriser une texture différente du revêtement au sol de l'allée centrale.

L'espace public rassemble, dans un cadre reformulé, les pelouses du Parlement à partir de la limite du parterre, le rond-point, l'avenue Honoré-Mercier ainsi que le plateau se prolongeant jusqu'à la promenade longeant le mur des fortifications. De manière à favoriser l'inclusion de la partie à l'est d'Honoré-Mercier, il est proposé de démanteler le muret type «Parlement» soulignant ainsi avec plus d'acuité la partie ouest qui «sacralise» en quelque sorte les pelouses de l'institution.

Tel que soulevé à l'énoncé des orientations d'aménagement, le parti retenu doit miser sur la création d'un espace public significatif, l'esplanade du Parlement, et préserver le caractère propre du paysage appartenant au mur des fortifications. L'espace charnière assume cette transition sensible entre la fonction de représentation de l'esplanade et le paysage caractéristique au pied du mur. Inspiré, par émulation de la morphologie générique des ouvrages d'avant-garde, cet espace charnière prend la forme d'un plan vert incliné et triangulé définissant un parcours au pied du mur rappelant les traces du fossé.

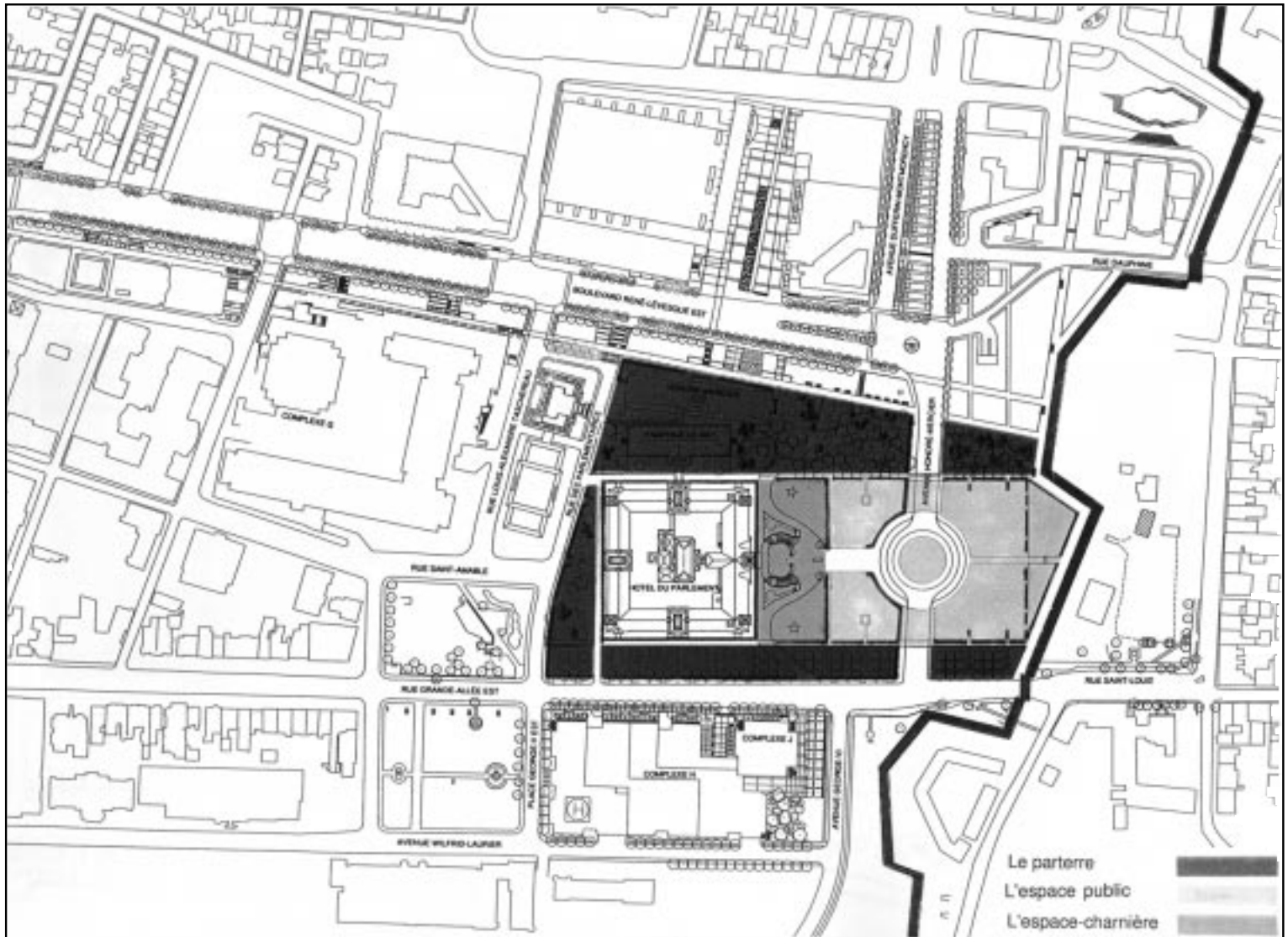


Figure 10 Les sous-espaces.

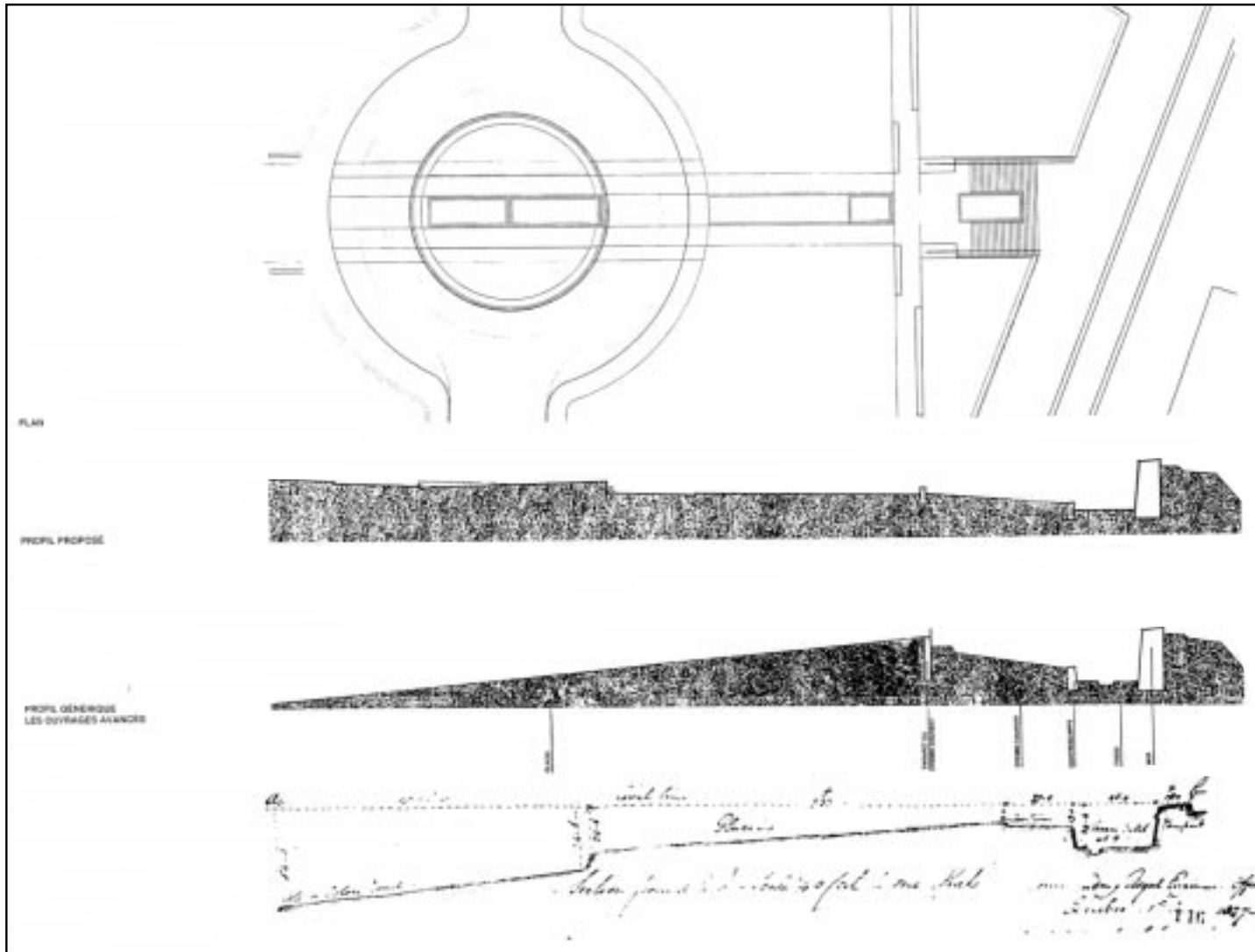


Figure 11 La modulation topographique.

- *La modulation topographique*

Parmi les problèmes soulevés, la topographie en contrebas de la partie à l'est de l'avenue Honoré-Mercier est apparue comme une lacune majeure. Combiné à la présence du muret, cet espace difficilement accessible et peu perceptible est pratiquement un non-lieu urbain. Il a fallu envisager une modulation plus appropriée de la topographie afin de réintégrer la présence de cet espace dans l'imagerie urbaine du secteur. La figure 11 illustre le principe de modulation projeté.

En pratique, l'intervention proposée prend la forme d'un léger remblai épousant la pente existante des pelouses du Parlement (environ 3%) jusqu'à la limite géométrique de l'espace public à l'est. Cette paroi de ceinture trace alors les contours d'un tapis vert triangulé, à pentes variables, formulation morphologique appartenant à l'expression du paysage du mur d'enceinte.

Élément dominant du concept, cette modulation topographique préserve l'intégrité de la vue actuelle du mur d'enceinte, assure le prolongement du tapis vert le long de la fortification dans l'axe nord-sud et permet une relation fonctionnelle sans escalier avec l'interface Grande Allée.

Le concept proposé n'exploite pas la présence des vestiges des ouvrages avancés mis à jour l'été dernier. Ceux-ci, à quelque quatre mètres sous le niveau du sol, réfèrent à des ouvrages dont la configuration appartient au langage bien défini du paysage qui caractérise la citadelle. Dans le cadre du développement définitif du concept, il serait opportun d'évaluer la pertinence de souligner les traces de ces vestiges à des fins d'interprétation.

- *L'axialité*

La présence du rond-point confère un caractère de centralité à l'espace qui est souligné par l'allée et les escaliers monumentaux du Palais législatif. Le plan propose le prolongement de cette axialité à l'est conformément à la vision originale de Taché. L'allée centrale ainsi prolongée traverse le rond-point et un belvédère/escalier aménagé à l'extrémité est complète la composition axiale.

Cette intervention implique le réaménagement du rond-point dont le terre-plein central est élargi et percé par l'axe central. Les figures 12 et 13 illustrent le traitement préliminaire de cet espace qui compose une plate-forme légèrement surélevée dont l'élément central, situé dans le prolongement de l'allée, réfère au génie du lieu. Cet élément «mire» prend la forme d'un plan incliné aménagé en contrefort. Tout en préservant le rôle dominant de la tour du Parlement comme élément référentiel, cette ponctuation au niveau du rond-point compose un repère à l'échelle de l'utilisateur. Le design plus avancé permettra de statuer sur la composition de cet espace, lequel pourrait selon diverses variantes exploiter le caractère minéral des aménagements, l'aspect évocateur du traitement végétal des surfaces ou intégrer la présence dynamique de l'eau.

Le belvédère aménagé à l'extrémité est de l'axe assume une double fonction. Élément de terminaison de l'allée, il assure également la continuité du parcours de l'utilisateur en prenant la forme d'un escalier reliant le sentier au pied du mur d'enceinte à l'esplanade. La figure 14 illustre de manière schématique l'expression du concept d'ensemble.

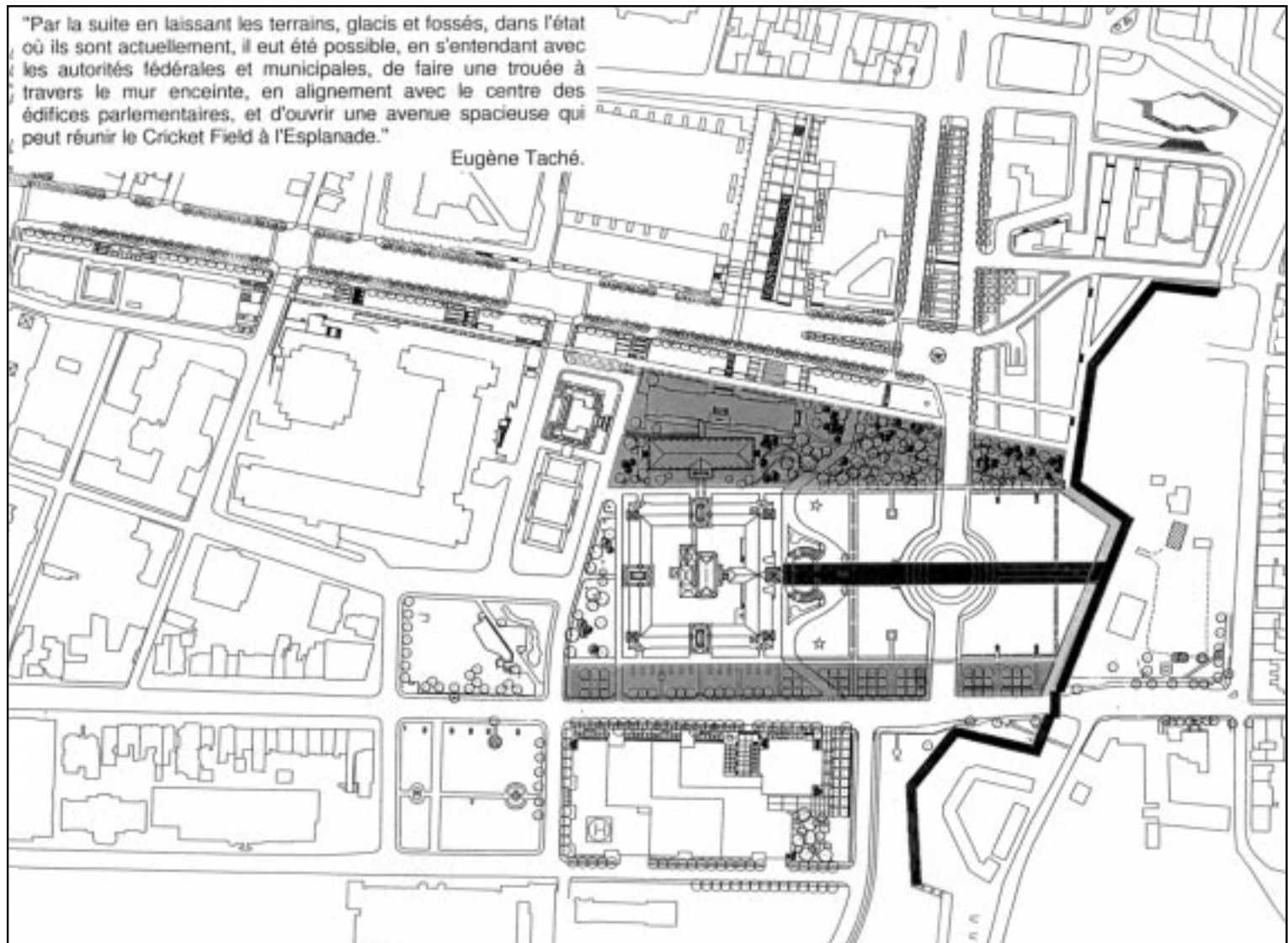


Figure 12 Le concept d'axialité.

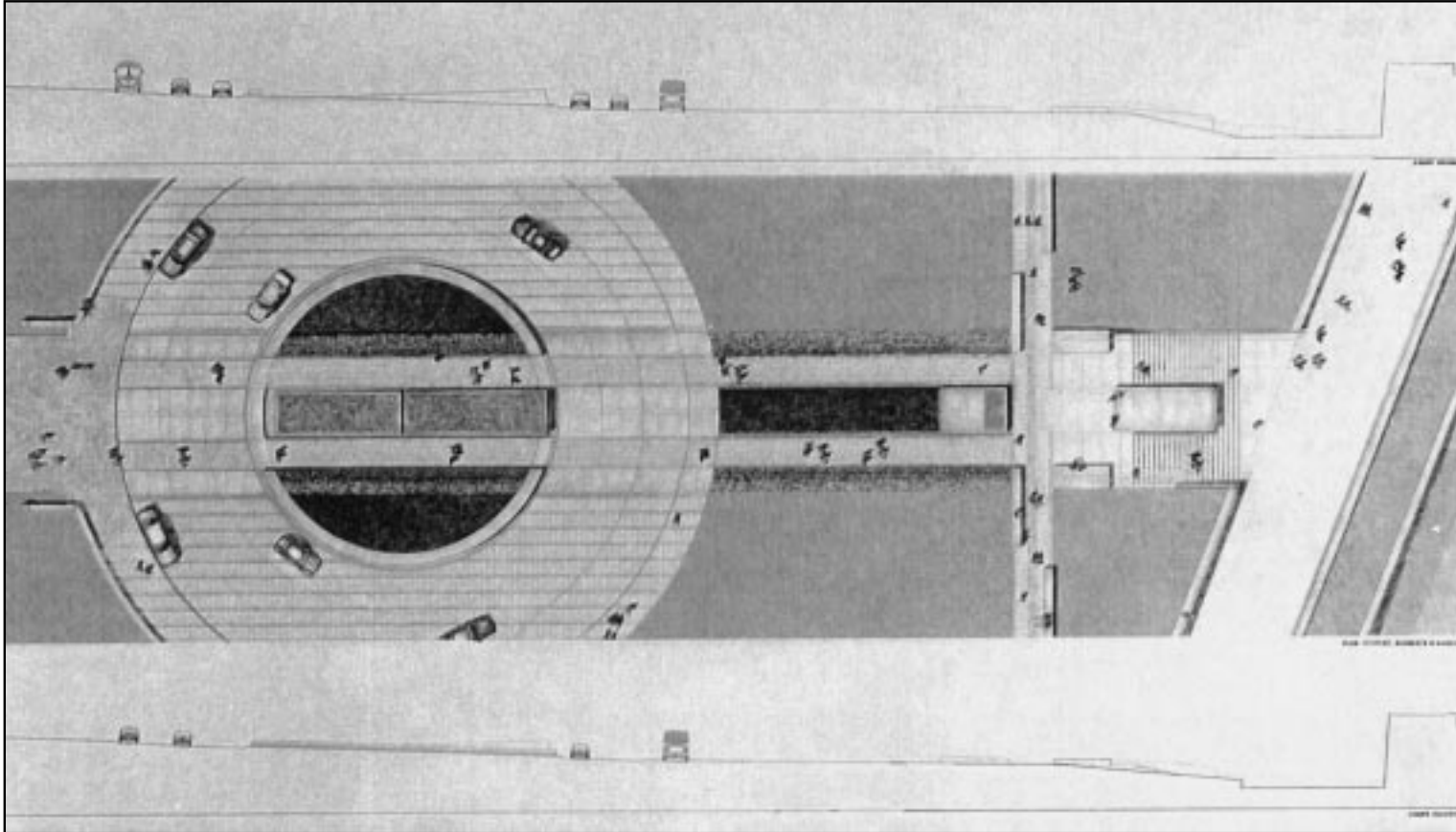


Figure 13 Le rond-point réaménagé.



Figure 14 Une image consolidée.

La Grande Allée et ses environs

Cet ensemble périphérique à l'esplanade du Parlement appartient à la structure urbaine bien définie du secteur. Le plan directeur favorise la consolidation des principaux couloirs urbains et le traitement particulier des interfaces aux complexes H et J.

La Grande Allée, axe d'entrée principal à la ville, figure au nombre des couloirs urbains dont la composition et l'équilibre ont une valeur d'exemple. Le caractère animé de l'artère, la qualité générale des parois bâties et l'encadrement historique composé d'alignements d'ormes qualifient le paysage de cet axe structurant.

Au niveau des secteurs d'étude, le couloir fait office de trait-d'union entre la fonction ludique à l'ouest et la porte Saint-Louis marquant l'entrée au Vieux-Québec. Le dégagement issu de la combinaison de la place George V et du parc de la Francophonie compose un espace de transition et ponctue à l'ouest l'entrée au segment institutionnel de l'artère. L'implantation pavillonnaire de l'Hôtel du Parlement au nord et l'implantation en continuité sur rue des complexes H et J composent des interfaces différenciées. Elles seront reliées adéquatement par la continuité du couvert végétal de part et d'autre de la Grande Allée qui doit également composer dans sa partie institutionnelle un espace de transition dans l'axe nord-sud.

Au nord, les alignements proposés pour l'encadrement de l'esplanade consolident la paroi végétale tout en préservant l'ouverture sur les pelouses du Parlement. Au sud, l'intégration plus harmonieuse des complexes H et J doit être considérée. Cet immeuble, peu perméable au niveau de la rue, produit à l'échelle de l'utilisateur un environnement à caractère stérile et dissuasif. Les figures 15 et 16 illustrent en synthèse les principes de composition élaborés qui s'appuient essentiellement sur une répartition sensible et structurante du végétal.

Sur la Grande Allée, l'emprise existante de la chaussée est conservée et le trottoir sud, d'une largeur de trois (3) mètres en récupérant l'alignement d'ormes en banquettes, assure une capacité et une fluidité appropriées des volumes de circulation piétonne en période de grande affluence. L'alignement des lampadaires de rue (type Québec) disposés à tous les dix-huit (18) mètres complète la définition du couloir piétonnier.

Au sud, le traitement proposé vise à compléter la définition linéaire de l'artère et l'intégration plus harmonieuse des complexes H et J. La composition prend la forme d'un alignement de plantations et luminaires sur rue en banquette, d'un trottoir élargi par le démantèlement du ruban bétonné faisant office de banc et par l'implantation au niveau du recul, en parterre, d'un voile végétal composé d'un alignement d'ormes aux douze (12) mètres et de plates-bandes structurées exploitant le rythme de composition de la façade. Ces interventions en parterre ont comme objectif d'améliorer et de dynamiser à l'échelle du piéton, la relation de ces immeubles à la rue. À l'échelle de la ville, le voile végétal proposé tout autour du bâtiment vise, tout en préservant l'intégrité architecturale de ces parois structurantes, à intégrer de manière moins brutale cet immeuble au paysage. L'implantation des alignements doit évidemment préserver la vue de la fenestration existante.

Une attention particulière doit être portée à l'aménagement de l'entrée principale de l'immeuble. Le caractère stérile et peu invitant de la condition actuelle influence de manière importante la perception de ce bâtiment. La disposition d'une marquise soulignant l'entrée principale et l'articulation végétale du parvis pourraient à peu de frais améliorer considérablement le caractère convivial de cette composante institutionnelle.

L'entrée charretière du complexe J à l'est est conservée et repropotionnée sur rue afin de préserver la continuité du couvert végétal.

L'aboutissement en cul-de-sac de l'avenue Wilfrid-Laurier apparaît comme une rupture importante de la trame urbaine du secteur. Strictement au plan urbanistique, il serait souhaitable d'envisager son prolongement jusqu'à l'avenue George VI. Dans ce cas précis, l'entrée charretière pourrait être modifiée afin de faciliter le mouvement des véhicules. La fonction actuelle de l'immeuble ne permet toutefois pas ce prolongement dans un avenir prévisible.

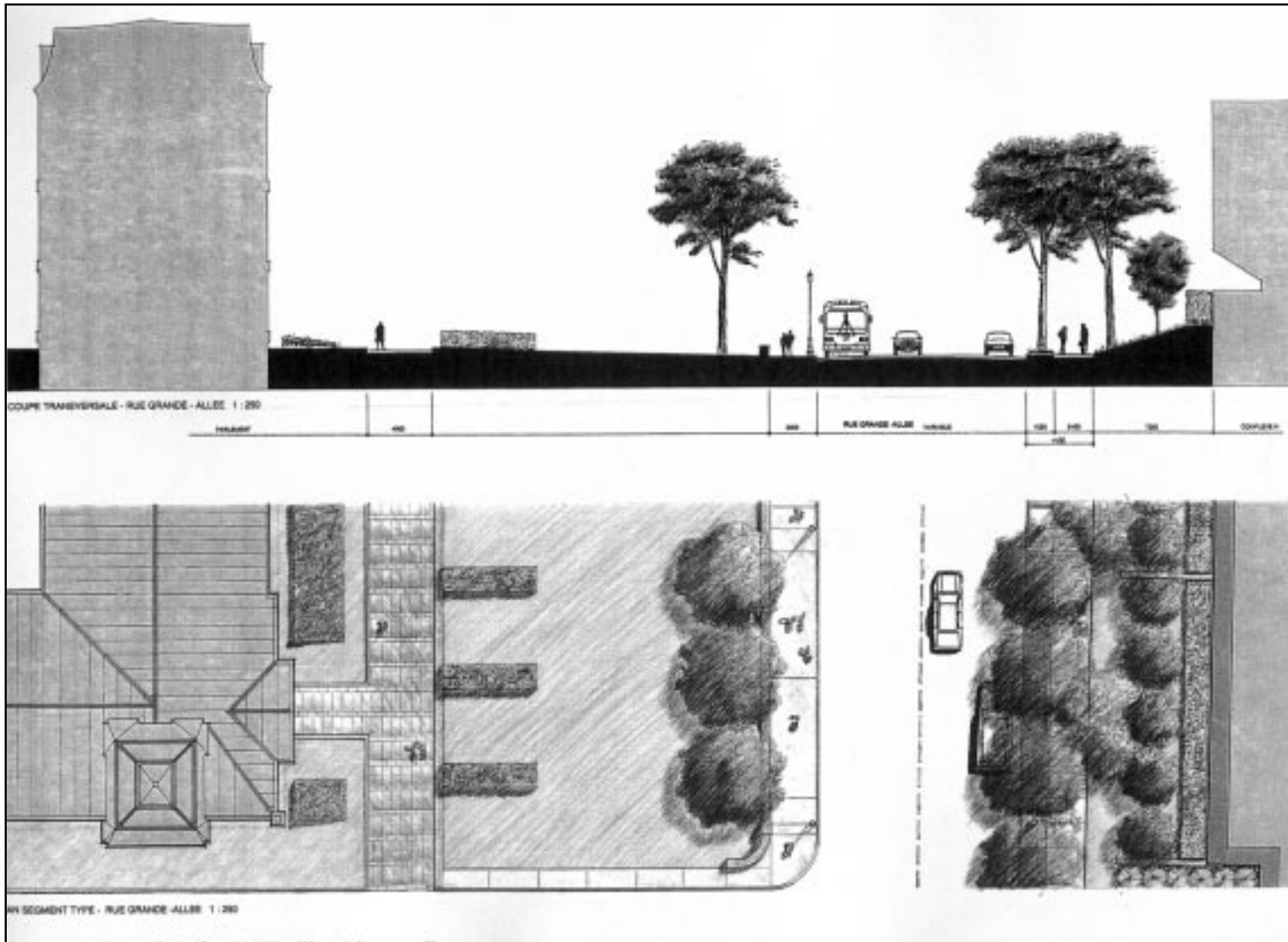


Figure 15 La Grande Allée : éléments de composition.

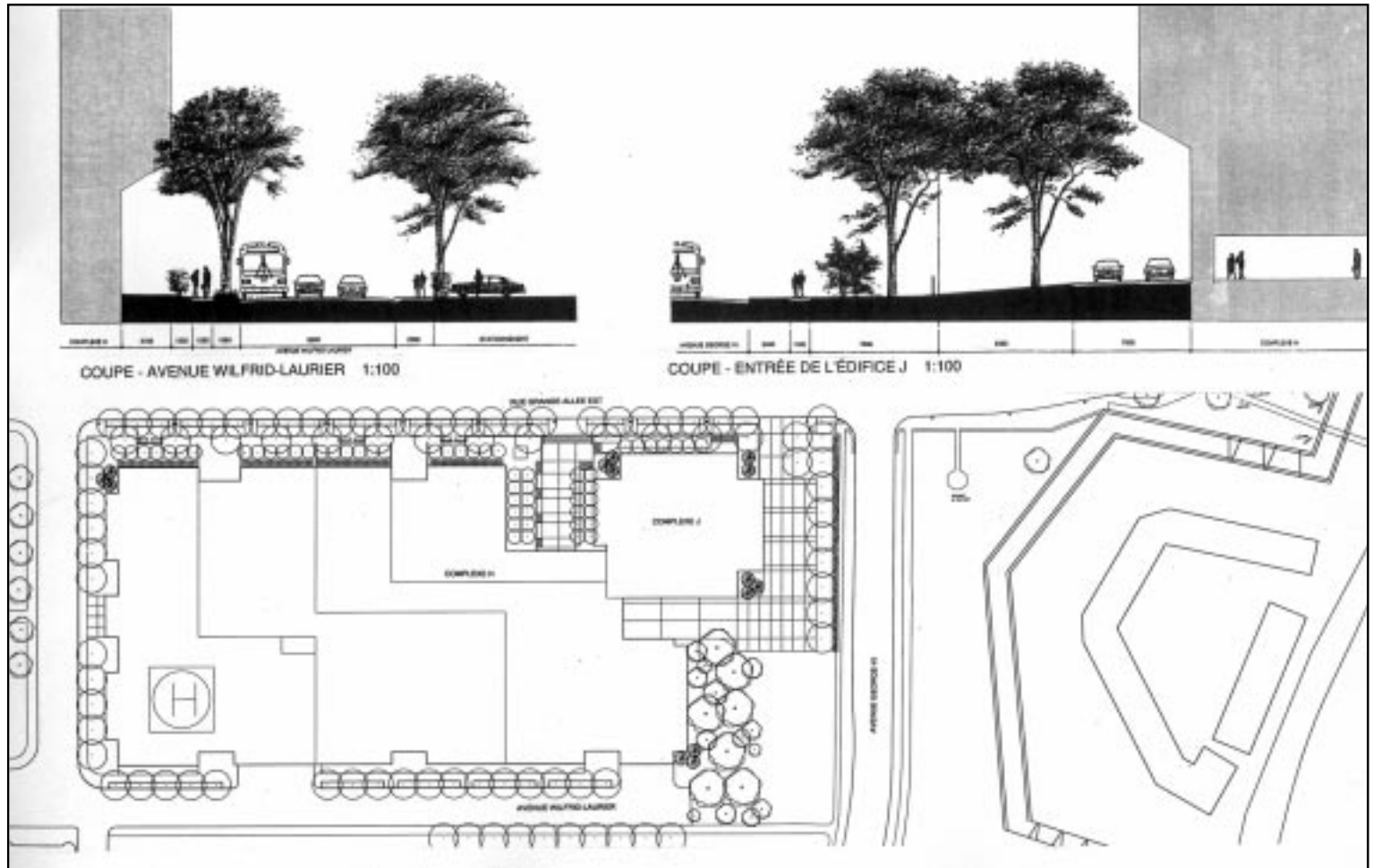


Figure 16 Les complexes H et J : éléments de composition.

Les édifices D et André-Laurendeau

Considérant la disparition éventuelle du stationnement en parterre aux abords de la rue des Parlementaires, la qualité générale du cadre bâti et du couvert végétal, ce sous-ensemble nécessite peu d'interventions. Le plan propose simplement la consolidation des alignements de plantations sur rue et l'aménagement de plates-bandes soulignant les entrées principales et les façades latérales.

Le stationnement D'Youville

Tel que souligné plus haut, le stationnement D'Youville comporte de nombreux éléments de pollution visuelle et compose en surface, au pied du mur d'enceinte, un espace incongru. Sur la place D'Youville, l'entrée de type autoroutier au stationnement vient hypothéquer la définition d'une des plus belles places urbaines du Québec.

Tôt ou tard, des travaux de restauration de la structure du stationnement devront être réalisés. Bien que la réhabilitation de cet équipement constitue un projet en soi, il est impératif dans le cadre du plan directeur d'énoncer les grandes orientations d'aménagement qui devraient guider le processus de réhabilitation de cet équipement.

De manière générale, le paysage envisagé au pied du mur d'enceinte se limite à l'expression de la coulée verte et à la poursuite du parcours initié le long du mur au niveau de l'esplanade. Par conséquent, les interventions projetées doivent favoriser la disparition des éléments bétonnés en excroissance (édicule, ventilation, etc.) et une modulation plus continue de la topographie du plan vert. Une étude plus avancée permettrait d'évaluer la faisabilité d'établir un véritable lien avec la place D'Youville par le réaménagement majeur de l'entrée au stationnement.

Les interventions connexes

Une intervention d'aménagement public de cette ampleur engendre un effet d'entraînement activant le processus de consolidation du milieu. Il est important d'identifier à cette étape les interventions pouvant contribuer à la restructuration globale des secteurs. Des grandes orientations d'aménagement ont été élaborées sur le couvert végétal, la commémoration, l'animation et la mise en lumière.

- *Le couvert végétal*

Composante vivante, le couvert végétal est l'un des aspects du plan directeur qui agit à la fois comme support et moteur. Il en est le support dans la mesure où sa planification et son développement sont intimement intégrés aux gestes d'aménagement qui visent à caractériser chacune des composantes de ce site unique. Il en est également le moteur dans la mesure où ces composantes sont déterminantes dans la perception et l'usage du site.

Le couvert végétal contribue de plusieurs manières au remembrement des divers espaces et composantes de la colline Parlementaire. Il est un des principaux moyens d'unification spatiale, il contribue à augmenter le confort des usagers, il est un apport esthétique majeur et, enfin, par un choix judicieux des espèces végétales, il peut contribuer à accentuer le sens d'appartenance et d'identification au siège du Parlement ainsi qu'à la nature québécoise.

Les lignes directrices portant sur le couvert végétal s'appuient sur les travaux réalisés par la Commission, notamment *Le Plan d'intervention sur la mise en valeur de la forêt urbaine de la colline Parlementaire*. Elles s'adressent essentiellement au traitement des façades des divers bâtiments ainsi qu'au traitement des aires de transition entre ces derniers et l'emprise des rues. Celles du secteur de représentation du Parlement, offrent une plus grande diversité et complexité répondant aux attentes, usages et perception de cet espace unique.

- *La commémoration*

Dès la conception de l'édifice du Parlement, Taché a mis en place un «programme iconographique» dont l'objectif était d'établir de façon structurée et cohérente un plan pour tous les éléments interprétatifs et éducatifs de l'édifice et des terrains qui composent le Parlement.

Son programme met l'accent sur l'histoire du Québec, tant du point de vue de l'histoire générale que par rapport à l'évolution des institutions parlementaires. L'essence du programme repose sur des statues de grands personnages, des peintures murales monumentales célébrant les grandes étapes de l'évolution parlementaire ainsi que des armoiries.

L'élaboration du plan directeur est l'occasion de préciser à nouveau les principes relatifs à la commémoration et l'interprétation sur le site du Parlement.

Il est toujours approprié de prévoir des éléments de commémoration et d'interprétation. Au-delà de fournir des espaces bien définis et attrayants qui peuvent mettre en relief les édifices et accueillir les activités prévues, les nouveaux aménagements du site du Parlement doivent également inciter le visiteur à rester plus longtemps, à réfléchir et à explorer des idées.

- *L'animation*

Un large consensus s'est établi parmi les intervenants consultés sur la vocation publique de l'esplanade du Parlement et la pertinence d'y valoriser la tenue d'activités festives.

En terme d'aménagement, cette orientation implique la prise en compte des contraintes et des exigences reliées aux grands rassemblements de population, soit pour des fins de manifestations ou d'activités foraines.

Par conséquent, les aménagements projetés sont conçus pour supporter le comportement-type des foules, incorporer un périmètre de sécurité et de contrôle et intégrer de manière structurée les diverses composantes (scène, concession, régie, services...) qui figurent au programme des activités en plein air.

Les aménagements projetés se limitent à de grands gestes en surface et en volume et ne comportent pas d'ouvrages détaillés. Une attention particulière sera portée au drainage et à la composition de la pelouse de manière à minimiser les frais de réfection et d'entretien du tapis vert de l'esplanade.

- *La mise en lumière*

La lumière constitue un moyen instantané de structuration et de mise en scène de l'espace. La composition des espaces publics de la ville doit nécessairement intégrer la notion de mise en lumière. Dans notre climat nordique où l'état nocturne de la journée prend des proportions importantes, la mise en lumière a la faculté de révéler, de mettre en scène et même de transformer la perception du paysage. Cette approche particulièrement adaptée aux espaces centraux et symboliques d'une ville trouve toute sa pertinence dans le cadre des secteurs d'étude.

En substance, l'analyse de la condition lumière identifie les principaux pôles de la zone d'étude afin de positionner la stratégie globale de mise en lumière adaptée aux secteurs. Le traitement de l'éclairage urbain devient d'autant plus significatif qu'il circonscrit l'espace ouvert entre l'édifice du Parlement, le mur des fortifications et les parois de plantations végétales et intègre la rue Honoré-Mercier à l'esplanade du Parlement.